

Referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and papers.

Ordered, That Mr. Vanselson, Mr. Huot, Mr. Taschereau, Mr. Dénéchau, and Mr. Bruneau, do compose the said Committee.

Petition of the Agricultural Society of Quebec, praying aid.

Mr. Vanselson read in his place a Petition of the Members of the Agricultural Society of the District of Quebec, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. Vanselson informed the House, that His Excellency the Governor in Chief, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth, That an Agricultural Society has been formed in the District of Quebec, for the purpose of promoting agricultural pursuits, and bettering in that particular the state of the District. That it would contribute greatly to the attainment of the objects of the said Society, if a moderate sum of money were placed at its disposal, for the purpose of introducing into the Province new and improved Implements of Husbandry, and otherwise advancing agricultural knowledge, and pursuits therein. Wherefore the Petitioners pray, that the House will be pleased to take the premises into consideration, and make such order thereupon as to its wisdom may seem meet.

On motion of Mr. Vanselson, seconded by Mr. Lacombe,

Referred.

Resolved, That the said Petition be referred to the Committee to whom has been referred the Petition of William Hallowell, Esquire, and others.

Instruction to the Committee.

On motion of Mr. Gagy, seconded by Mr. M'Cord, *Ordered*, That it be an instruction to the said Committee, to enquire into the state of Agriculture in the District of Three-Rivers, and to report on the proper means of encouraging it.

On motion of Mr. Cuvillier, seconded by Mr. Lacombe,

Ordered, That Mr. Vanselson and Mr. Gagy be added to the said Committee.

Petition of J. B. D'Estimauville, praying an increase of Salary.

Mr. Taschereau read in his place a Petition of Jean Baptiste D'Estimauville, Esquire, Grand Voyer of the District of Quebec, whose name is thereunto subscribed.

Mr. Taschereau then acquainted the House, that His Excellency the Governor in Chief, being informed of the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth, That the Office of Grand Voyer, occupied by the Petitioner, is attended with duties so laborious and extensive, that it is almost impossible to fulfil them without the assistance of a Deputy, and even that assistance is hardly competent. That, further, he is bound by Law to annual personal Surveys of the Roads, attended with expenses which of late are become excessively burdensome, by the rise in the price of the necessities of life, and of the travelling fares; and moreover, his Salary as Grand Voyer amounts only to one hundred and fifty pounds currency; so that, his zeal and best intentions notwithstanding, it is almost impossible for him to watch efficaciously the due execution of the Laws concerning the Roads, whereby the so essential improvements of the internal communications, and of course those of the agriculture, are impeded. That it is true that, from the *Procès-Verbaux* made by the Grand Voyer, that Officer derives certain Fees or emoluments, which, however moderate they may be, add something to his Salary, but the Petitioner begs leave respectfully to represent, that this addition is attended with very serious inconveniences, the principal whereof are as follows: 1st. In the present state of the country, it falls almost only to the lot of young and new settlers, and consequently to the poorest, to require the interference of the Grand Voyer to open new Roads; not being able, without the greatest sacrifices, to pay the lawful Fees, they dare not apply for that interference, and the difficulty of communication prevents the progress of agriculture, to the great detriment of the country. 2^{dly}. It is repugnant to the feelings of the Grand Voyer

Résolu, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

Référé.

Ordonné, Que Mr. Vanselson, Mr. Huot, Mr. Taschereau, Mr. Dénéchau et Mr. Bruneau composent ledit Comité.

Mr. Vanselson a lu, à sa place, une Pétition des Membres de la Société d'Agriculture du District de Québec, dont les noms y sont soussignés.

Pétition de la Société d'Agriculture de Québec demandant une Aide.

Après quoi Mr. Vanselson a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef, étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue; exposant, Qu'une Société d'Agriculture a été établie dans le District de Québec, aux fins de promouvoir l'Agriculture et d'améliorer, sous ce point de vue, l'état du District. Que ce seroit beaucoup contribuer à l'objet que ladite Société a en en vue si une Somme modique étoit placée à sa disposition, à l'effet d'introduire dans la Province des Instrumens d'Agriculture sur les plans les plus modernes et les plus approuvés, et d'avancer par d'autres moyens les connoissances dans l'Agriculture et encourager l'Agriculteur. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre leur exposé en sa considération, et sur ce, ordonner ce que, dans sa sagesse, elle trouvera convenable.

Sur Motion de Mr. Vanselson, secondé par Mr. Lacombe,

Résolu, Que ladite Pétition soit référée au Comité auquel a été référée la Pétition de William Hallowell, Ecuyer, et autres.

Référé.

Sur Motion de Mr. Gagy, secondé par Mr. M'Cord, *Ordonné*, Qu'il soit une Instruction audit Comité de s'enquérir de l'état de l'Agriculture dans le District des Trois-Rivières, et de faire rapport sur les moyens les plus propres à l'y encourager.

Instruction au Comité.

Sur Motion de Mr. Cuvillier, secondé par Mr. Lacombe,

Ordonné, Que Mr. Vanselson et Mr. Gagy soient ajoutés audit Comité.

Mr. Taschereau a lu à sa place, une Pétition de Jean Baptiste D'Estimauville, Ecuyer, Grand-Voyer du District de Québec, dont le nom y est soussigné.

Pétition de J.B. D'Estimauville demandant une augmentation de Salaire.

Après quoi Mr. Taschereau a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue; exposant, Que la charge susdite, que le Pétitionnaire occupe, lui impose des devoirs si étendus, qu'il lui est impossible de les remplir sans l'assistance d'un Député, dont l'assistance même suffit à peine pour le remplir. Qu'en outre il est pareillement tenu par la Loi à des dépenses causées par ses tournées annuelles, qui deviennent de plus en plus onéreuses par la hausse du prix des denrées et des frais de Voyage; et que cependant sa paye comme Grand-Voyer ne se monte qu'à cent-cinquante Livres courant, de sorte que malgré son zèle et sa bonne volonté, il lui est impossible de surveiller à l'exécution de la Loi des Chemins, ce qui met des obstacles aux avantages si désirés de l'amélioration des Communications intérieures, relativement aux progrès de l'Agriculture. Qu'il est vrai qu'il résulte des *Procès-Verbaux* faits par le Grand-Voyer des émolumens ou honoraires qui, quelques modiques qu'ils soient, font une addition à sa paye; mais le Pétitionnaire prend la respectueuse liberté de représenter à la Chambre que cette addition entraîne à sa suite des inconvénients très-graves, et dont les principaux sont les suivans. 1^{er}. Ce sont presque toujours de jeunes ou nouveaux habitans, et par conséquent les plus pauvres, qui dans l'état actuel des choses ont besoin de l'assistance du Grand-Voyer pour l'ouverture de nouveaux Chemins; la peur des frais qu'ils se trouvent hors d'état de payer, les empêche de les demander, et la difficulté des Communications devient un obstacle à l'avancement de l'Agriculture, un tort réel à la Province. 2^e. Il répugne au Grand-Voyer d'exiger rigoureusement ces honoraires de la part de ces jeunes Habitans, et surtout de les recouvrer par des